



LA UNE

Un plan humain pour la banlieue

Vivre ensemble Vivre en grand Pour une réconciliation nationale : c'est sous ce titre que le très attendu Plan Borloo, présenté le 26 avril au Premier Ministre, a été rendu public à l'issue de la 5^{ème} étape des *Etats Généraux de la Politique de la Ville* à Paris.

S'il s'adresse en premier lieu aux 6 millions d'habitants des banlieues, l'ancien Ministre n'en oublie pas pour autant tous les Français vivant dans "des territoires ruraux délaissés et certaines villes ou bassins en grave déprise, ainsi qu'une partie importante de nos territoires d'outre-mer". Au total, ce sont donc plus de 10 millions de nos compatriotes qui sont visés, parce qu'ils sont "éloignés du moteur de la réussite, n'ont pas les mêmes conditions de départ, les mêmes services de base et donc la même chance de pouvoir, par leur effort et leur mérite, construire un véritable avenir".

Après avoir ouvert le diagnostic par quelques chiffres particulièrement parlants et contrecarré les idées reçues, le rapport, co-construit avec des élus et associations mobilisés depuis près de huit mois, présente **19 programmes** dont les auteurs attendent qu'ils provoquent "un effet blast, une spirale positive et une dynamique extrêmement puissante", en réconciliant les Français avec eux-mêmes. [Le rapport complet ici en téléchargement.](#)

La suite que l'exécutif donnera à ces recommandations sera connue "dans le courant du mois de mai" avec l'annonce d'un plan d'action par le Président de la République.

LUTTE CONTRE L'EXCLUSION



Revenu de base

Ce n'est pas encore le revenu universel, mais ça y ressemble. Treize départements, dont la Meurthe-et-Moselle, veulent expérimenter le "[revenu de base](#)". Le principe serait de verser une allocation à tous, sauf à celles et ceux qui ont des revenus suffisants, avec affiliation automatique des personnes concernées. Cela éviterait les problèmes de non recours, puisqu'aucune démarche ne serait à effectuer. Il s'agirait plutôt d'un revenu-socle ou revenu décent.

Une étude a été confiée à l'[Institut des politiques publiques](#) (IPP). Trois modèles sont analysés :
- Un revenu de base inconditionnel pour tous les publics ou pour des publics cibles (18/25ans, Jeunes agriculteurs, travailleurs pauvres, etc.) ?
- Un revenu de base individualisé ou *familiarisé* (référence ménage comme RSA) ?
- Un revenu de base unique ou dégressif ?

Deux grandes interrogations : Quelles allocations fusionner dans ce dispositif ? Quel montant du revenu de base (une hypothèse : montant du seuil de pauvreté) ?

L'idée serait de proposer un projet de loi d'expérimentation territoriale du Revenu de base, dès lors que la Constitution française réformée (réforme attendue en 2019) permettrait d'assouplir le droit à l'expérimentation locale. L'expérimentation pourrait dès lors commencer (fin 2019).

Dans cette attente, les départements ont lancé une consultation citoyenne jusqu'au 31 mai 2018 : <http://monavissurlerevenudebase.fr>

PROTECTION SOCIALE

La COG de l'ACOSS

Le conseil d'administration de l'Acoss (Agence centrale des organismes de sécurité sociale) a approuvé, le 24 avril 2018, la convention d'objectifs et de gestion 2018-2022 du réseau des Urssaf. Ce document détermine les objectifs pluriannuels de la branche et les moyens qui lui sont accordés pour mettre en œuvre les actions définies. Chaque année, les Urssaf et l'Acoss collectent et répartissent 500 milliards d'euros, soit 22 % des richesses produites annuellement en France, qui permettent de financer le modèle social français. Liens : [Cog 2018-2022 en ligne](#) ; [L'essentiel de la COG en ligne](#)



Branche famille

La lutte contre la fraude s'accroît dans les [Caisses d'allocations familiales](#). 45 100 cas de fraude aux prestations ont été détectés en 2017, une hausse de 5% par rapport à 2016. Au total, 291 millions d'euros de fraudes ont été détectés, soit 0,4% des 70 milliards d'euros de prestations versées par les Caf à 12,5 millions d'allocataires

La CNAF indique que 1,2 milliard d'euros ont été "régularisés" en 2017, dont 72% de sommes remboursées par des allocataires qui avaient trop perçu, soit en raison de fraude (les 291 millions d'euros), soit en raison d'erreurs involontaires (511 millions d'euros).

POLITIQUE FAMILIALE

Focus sur la parentalité en Europe (par Eurostat, 25 avril 2018)

Malgré une baisse progressive du taux de natalité, **la France** reste en tête des pays européens en matière de fécondité avec **1,92 enfant par femme**. Avec **1,34 enfant par femme**, **l'Italie** compte le taux de fécondité le plus bas d'Europe, conséquence probable de la crise économique qui frappe le pays.

En 2016, c'est en **Bulgarie** que l'âge des nouvelles mères était le plus jeune avec **26 ans** en moyenne, suivi de près par la **Roumanie (26,4)** et la **Lettonie (26,8 ans)** contre **31 ans** en **Italie**. En France, il est de 28,5 ans.

Tous pays européens confondus, plus de 50% des bébés sont nés de parents non mariés. **La France** arrive en tête du classement avec **59,7 %**. En **Grèce**, par contre, la grande majorité des parents sont mariés et seulement **9,4 %** des bébés sont nés hors mariage.



Zoom sur le congé de maternité chez nos voisins européens

La durée des congés de maternité est très variable en Europe. Elle est la plus grande en Bulgarie, avec un **congé de 410 jours calendriers pour chaque enfant**, dont 45 à prendre avant la date de naissance supposée de l'enfant (durant cette période de congé, la salariée perçoit 90 % de son salaire moyen, à condition d'avoir travaillé pendant au moins 12 mois). Au Royaume-Uni, le congé de maternité est de 52 semaines. A l'opposé, c'est au Portugal que les congés sont les plus courts.

Quant au congé de paternité, le gouvernement français se prononcera en juin sur son éventuelle prolongation, après la remise d'un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS). Celui-ci doit notamment étudier la possibilité de l'étendre aux professions libérales et indépendantes. Mais les deux mesures sont coûteuses pour la Sécurité sociale. L'idée d'un congé unique pouvant être partagé entre père et mère est d'ores et déjà exclue. Rappelons que, le *congé de paternité et d'accueil du jeune enfant* (11 jours consécutifs pour une naissance simple et 18 jours pour une naissance multiple) vient compléter le congé de naissance obligatoire de 3 jours. Optionnel et indemnisé par l'Assurance-maladie en fonction du salaire, il est pris par environ sept pères sur dix.

Accueil de la petite enfance

L'Acoss (voir plus haut) publie les statistiques sur les particuliers employeurs en 2017. La garde d'enfants au domicile des parents est orientée à la hausse. Sur l'ensemble de l'année, le nombre d'employeurs augmente de 2,9%, celui des heures déclarées de 2,7% et la masse salariale de 4,2%. Seul le volume moyen d'heures par employeur reste stable.

Le recours aux assistantes maternelles (qui exercent à leur domicile et non pas à celui des parents) est par contre en recul. En 2017, le volume horaire déclaré affiche un recul de 0,6% (-1,7% dans la région Grand Est), tandis que le nombre d'employeurs baisse de 1,6%.

PARENTALITE

Accompagnement des parents

Selon la Cnaf, plus de 500 000 parents et plus de 400 000 enfants ont bénéficié de l'intervention des REAAP en 2016. Les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents ont été financés à hauteur de 28,9 millions d'euros. Dans le dernier numéro de sa publication électronique [l'e-ssentiel n° 177](#), la Caisse livre les principales données de l'enquête annuelle menée auprès des structures dont les actions ont été financées



Le mois du parental Acepp

Pendant tout le mois de juin 2018, les associations se mobilisent autour du "Mois du Parental" initié par l'[ACEPP](#). Il s'agit de provoquer des évènements, petits ou grands, pour mettre en valeur la richesse de ce qui se fait au quotidien dans les associations, de mettre en lumière la vitalité des initiatives parentales, de la coopération parents-professionnel-les, de la pédagogie de la diversité, du lien du projet social avec le territoire, etc...

Pour se faire connaître et valoriser vos actions, l'ACEPP propose : d'inscrire votre événement à l'aide [du formulaire d'inscription en ligne](#) et d'utiliser les supports ressources (logo, affiche, tract, communiqué...) qui peuvent être [téléchargés](#).

Relations écoles-parents

Les parents sont enfin reconnus comme des interlocuteurs incontournables pour les professionnels éducatifs et la notion de coéducation est maintenant dans les textes ("Pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale. Elle s'enrichit et se conforte par le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative", loi de 2013). Le [Centre Alain Savary](#) produit des ressources, organise des séminaires et des formations sur la thématique des relations École-Familles. Un [ouvrage récent](#) donne un écho à la démarche des Universités populaires de parents (UPP).

Jean-Paul Payet, sociologue de l'éducation, Professeur à l'Université de Genève, a choisi quant à lui de porter ses travaux sur les "acteurs faibles" dans l'institution scolaire notamment dans les milieux disqualifiés, à travers son ouvrage *Ecole et Familles. Une approche sociologique*. Voir [un article du Café pédagogique](#) et [le compte-rendu de lecture](#) par l'Observatoire des politiques locales d'éducation et de la réussite éducative (avril 2018).

Lire enfin [le rapport de la Mission-flash Ecoles-parents](#) par les députées Aurore Bergé et Béatrice Descamps (janvier 2018)

VIE ASSOCIATIVE

Proposition de loi en faveur de l'engagement associatif

53 % des associations indiquent qu'elles ont du mal à renouveler leurs instances dirigeantes. La fonction de dirigeant bénévole, outre qu'elle exige une disponibilité importante, nécessite des compétences variées, qu'il s'agisse de droit, de fiscalité, de management ou de communication. En l'état actuel du droit, la responsabilité financière du dirigeant bénévole d'une association est susceptible d'être engagée avec de lourdes conséquences personnelles, même en cas de simple négligence. Cette insécurité juridique concourt à une crise du renouvellement associatif dans les fonctions de dirigeant bénévole,

Afin d'encourager la prise de responsabilité associative et de tenir compte de la réalité du monde associatif et de ses fortes contraintes, une [proposition de loi](#) vient d'être déposée sur le bureau de l'Assemblée nationale (6 avril 2018).



LOGEMENT

Rénovation des logements

Le gouvernement va simplifier les aides pour rénover son logement et permettre de consommer moins d'énergie, ont annoncé le 26 avril 2018 les ministères de la Transition écologique et de la Cohésion sociale. Un fonds de garantie sera créé pour que les familles modestes accèdent plus facilement aux prêts. L'objectif du plan est de **rénover 500.000 logements par an** - une ambition déjà affichée, sans succès, durant le quinquennat précédent - en mobilisant **14 milliards d'euros sur cinq ans**, planifiés dans le cadre du Grand plan d'investissement annoncé en septembre par le Premier ministre Edouard Philippe.

FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

Projet de loi

Voici [en lien le projet de loi avenir professionnel](#), qui réforme la formation professionnelle, l'apprentissage et l'assurance chômage, tel que présenté le 27 avril 2018 en conseil des ministres.

Les points principaux sont repris [ici dans l'Essentiel](#).

Le projet de loi prévoit notamment de transférer aux régions les compétences des Centres d'information et d'orientation (CIO), dévolues jusqu'ici à l'Education nationale. Les syndicats dénoncent une mesure qui pourrait entraîner selon eux des inégalités de traitement et un système biaisé par des intérêts économiques. L'annonce de la réforme n'a pas manqué d'indigner les 3.700 employés des CIO, qui se sont mobilisés ces dernières semaines, notamment à Nancy et à Strasbourg.

EMPLOI

Les nouveaux emplois francs, c'est parti !

Depuis le 1er avril 2018, les entreprises situées dans l'un des 194 quartiers retenus pour l'expérimentation (aucun dans le Grand Est) bénéficient d'un encouragement à l'embauche, en application du [décret](#) et de l'[arrêté](#) publiés au Journal officiel du 31 mars 2018.

Par contre, le gouvernement compte de nouveau baisser drastiquement le nombre de contrats aidés en 2019, selon le programme de stabilité que Paris vient d'envoyer à Bruxelles. Le budget pour 2018 prescrit 200.000 nouveaux contrats aidés, après 320.000 en 2017. En 2019, "la réduction des contrats aidés se (poursuivra) sur un rythme similaire à celui de 2018", indique ainsi le gouvernement.

Gisement d'emplois

"Il existe un gisement incroyable d'emplois dans le monde associatif qui nécessite une logique d'aide à l'emploi structurant." Telle est l'une des principales conclusions présentées le 3 avril devant la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale par les députés Marie-George Buffet et Pierre-Alain Raphan au terme de leur [mission "flash" sur la réduction des emplois aidés dans les associations culturelles et sportives](#).

En janvier 2018, les contrats aidés ont été remplacés par les parcours emplois compétences (PEC), qui ont pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail, mais que les auteurs de la communication jugent "beaucoup plus restrictifs et visant spécifiquement les entreprises d'insertion".

La bonne alternance

Pôle emploi vient de lancer un nouveau service en ligne, "[La bonne alternance](#)", destiné à aider les candidats à trouver des entreprises qui recrutent en alternance mais qui ne déposent pas forcément d'offres d'emploi. D'après Pôle emploi, sept entreprises sur dix sont dans ce cas.

Loi Travail suite

La [loi du 29 mars 2018](#), qui ratifie les ordonnances de la loi Travail, est parue au Journal Officiel du 31 mars.



JUSTICE

La justice de demain

Le [projet de loi de programmation 2018-2022 réformant la justice](#) prévoit notamment de développer les modes de règlement amiable des différends et simplification de la justice civile, de supprimer la conciliation dans la procédure de divorce, d'alléger le contrôle du juge des tutelles pour des actes de gestion qui font déjà intervenir un professionnel du droit...

Les tutelles en question

Le 25 avril, France 5 a diffusé un documentaire intitulé « Sous tutelle... » (1h05) suivi d'un débat (40 mn). Il s'agit de l'émission "le Monde en face" animée par Marina Carrère d'Encausse. Au total, plus de 2 heures de diffusion autour de la thématique de la protection juridique des majeurs. L'émission dispose d'une large audience, et les documentaires sont souvent repris par la presse nationale. Son angle de traitement est l'abus dans les tutelles, la rédaction de l'émission et de la boîte de production pointant exclusivement cet aspect. C'est pourquoi, la [Fédération Nationale des Associations Tutélaires \(FNAT\)](#), représentée par son Président, Monsieur Ange Finistrosa a tenu à participer au débat pour porter la voix des professionnels MJPM.

Les cas présentés dans le reportage ne reflètent pas la réalité de la Protection Juridique des Majeurs. Le système de protection juridique des majeurs met en jeu une pluralité d'acteurs (le juge, le MJPM, la famille, le médecin expert, etc ...) également responsables et garants du bon fonctionnement du dispositif. La réalité des professionnels de terrain est celle d'un travail humainement difficile, peu connu et reconnu et mal rémunéré. La protection juridique n'est pas un épiphénomène mais un phénomène de masse concernant aujourd'hui quasiment 1 million de personnes et dans 20 ans le double selon [le rapport de l'Ancreai de septembre 2017](#). Il s'agit d'un véritable enjeu de société appelant également un vrai choix de société pour protéger les plus vulnérables de nos concitoyens. Les personnes vulnérables disposent d'un droit à la protection de leur personne et de leurs biens.

L'UNAF et les UDAF s'associent à la campagne de communication des associations tutélaires pour faire part de la réalité du travail des professionnels de terrain.

IMMIGRATION

Le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale

Le [projet de loi "pour une immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif"](#) a été adopté par l'Assemblée nationale le 22 avril 2018. Le 1^{er} avril, la Commission nationale consultative des droits de l'homme a fait connaître son [avis relatif à la privation de liberté des mineurs](#). Le Défenseur des Droits Jacques Toubon avait auparavant fait part en commission de sa réaction sur le texte soumis au Parlement : "les droits fondamentaux ne peuvent pas être relatifs..." ([lien vidéo](#))



SANTE

Projet régional de santé et autres infos santé en bref

Le Projet Régional de Santé Grand Est 2018-2027 a été approuvé, lors de la [séance plénière du Conseil régional du Grand Est, le 29 mars 2018](#). Le Projet Régional de Santé 2018-2028 est le document qui définit la politique de santé de la Région Grand Est pour les 10 ans à venir, il vise à réduire les inégalités d'accès aux soins et la mortalité de la population.

Soucieuse de proposer une offre de santé de qualité pour tous, la Région Grand Est a pour objectif de lutter contre la désertification médicale des territoires. Elle a accordé près d'1 million d'euros, lors de sa [séance plénière du 20 avril 2018](#), pour soutenir la création de 5 Maisons de Santé Pluriprofessionnelles.

La Région Grand Est, la DREAL Grand Est et l'ARS Grand Est annoncent le lancement d'un appel à projets conjoint visant à soutenir des initiatives locales en matière de *santé environnement* sur l'ensemble du territoire du Grand Est. L'appel à projets est notamment ouvert aux associations. Le cahier des charges et le dossier de candidature sont disponibles sur le site www.grand-est.prse.fr. Les demandes seront reçues jusqu'au vendredi 25 mai 2018 inclus.



La *Journée Européenne des Droits des Patients (Droits en santé)* s'est déroulée dans la région autour du 18 avril 2018, occasion de faire découvrir au plus grand nombre les droits des malades et des usagers du système de santé, lesquels restent très peu connus de nos concitoyens alors qu'ils nous concernent tous, individuellement et collectivement.

Si la loi 2002 a reconnu des droits collectifs aux patients, leur participation au niveau des directoires des hôpitaux n'est toujours pas de mise. Penser l'avenir de l'hôpital dans l'intérêt des malades est pourtant une nécessité. Lire l'article *La voix des patients, salut de l'hôpital ?*, par [Le collectif du 12 février](#) (*Libération*, 25 avril 2018)

Faisant suite à la requête portée par quatre associations requérantes, le Conseil d'Etat a répondu par un avis excluant un monopole de la représentation des usagers par France Assos Santé (source : [Hospimédia](#)).

Claire Compagnon a été nommée à la tête de la délégation interministérielle à la stratégie autisme en Conseil des ministres ce 27 avril 2018.

La Voix des Usagers est aussi sur Twitter : [France Assos Santé](#), [66Mimpatients](#), [Voix des patients](#), [Patients world](#),

A très bientôt pour une nouvelle édition !